



L'UNSA

VOUS INFORME

## Compte-rendu du CSE d'octobre 2024

Comme chaque mois, l'UNSA vous informe des principaux sujets débattus en CSE

### Congés payés

La procédure de fixation et de prise de congés payés est dans GEDEON (GRH/ADP/DF/PR/002).

**Pensez à poser vos souhaits dans Horoquartz pour la traçabilité !**

Période(s) de congés payés souhaitées	Date limite de dépôt des demandes sur Horoquartz	Notification des refus	Date limite de réponse des managers / planificateurs
01/02/N+1 et le 31/05 N+1	01/10/N	20/10/N	31/10/N
01/06/N et le 30/09/N	01/02/N	20/02/N	28/02/N
01/10/N et le 15/01 N+1	01/06/N	20/06/N	30/06/N

L'UNSA a demandé comment poser les congés dans Horoquartz afin de ne pas travailler les samedis avant et après la période souhaitée.

**Réponse de la direction** : il faut alors poser à partir du vendredi. Vous avez la possibilité d'échanger avec vos collègues.

**Si vous n'avez pas de retour aux dates indiquées, n'hésitez pas à contacter vos représentants UNSA, nous pourrions vous aider à obtenir une réponse !**

### Inaptitudes

Lorsqu'une inaptitude est constatée et déclarée, les élus du CSE sont consultés sur la recherche de postes effectués par la direction, selon les recommandations du médecin du travail. Si aucun poste adapté n'est disponible, la direction pourra licencier le salarié.

#### ➤ Les demandes de l'UNSA :

- Des formations adaptées afin de faciliter le reclassement
- La prise en compte des compétences et appétences du salarié, ainsi que des recommandations du médecin du travail

## Futur plateau technique de Loos

Les cuves d'azote déménageront d'ici 2026, et de nouvelles cuves vont être mises en place :

- 5 à 8 cuves fusion (plus autonomes en remplissage d'azote)
- Des cuves dormantes

Les recherches de subvention sont en cours et le projet immobilier est relancé.

## Budget rectificatif 2024

-  Une enveloppe supplémentaire a été octroyée par le siège pour appliquer l'augmentation du smic et l'augmentation de 10 points pour tous les salariés.
-  Pas d'enveloppe supplémentaire pour les embauches.

## Rappels

- Après accord de leur responsable, les superviseurs de collecte peuvent stopper la collecte si la température est jugée inadaptée.
- En cas de panne ou d'accident avec un véhicule EFS, contactez l'assurance (documents dans la boîte à gants). Un taxi vous sera envoyé et vous n'avez **pas de frais à avancer**.

## Points divers

- Les **zones géographiques de logistique collecte du Pas de Calais** sont en cours de révision.
- Il n'y a plus de camion sur le site de Saint Lô, le chauffeur est remplacé par un intérimaire. **L'UNSA se demande quel est l'avenir du départ logistique collecte.**
- Semaines de la QVCT du 13/11 au 3/12 : le siège prévoit l'organisation d'évènements sportifs pour les salariés.

## Suite à la CSSCT de juin :

- Les élus ont demandé des formations adaptées 5S et PRAP pour les managers.
- Exposition aux risques CMR : les salariées en âge de procréer et / ou enceintes doivent être protégées des expositions CMR. **Pensez à vous déclarer auprès de l'employeur !**
- La principale source de risques psycho-sociaux (RPS) vient de soucis relationnels. Si vous pensez en être victime, faites-vous accompagner par **vos représentants UNSA**.

## Indicateurs ANAT P1 P2

Beaucoup de salariés en temps partiel se voient imposer plus d'heures effectives de travail que ce que prévoit leur contrat.



**Si vous souhaitez passer à temps plein, contactez les services RH. Si ce n'est pas votre souhait, l'UNSA peut vous aider à faire respecter votre contrat de travail.**

## Les métiers de l'organisation collective :

- L'EFS HFNO compte 7 bassins de prélèvement.
- Le **responsable de bassin**, s'il n'est pas du corps médical, est alors assisté d'un adjoint médical.
- Le **développeur de territoire** est rattaché au responsable de bassin. Il est chargé de rechercher de nouveaux partenaires, faire l'analyse marketing des collectes les moins efficaces, et d'organiser des séances d'informations (lycées). Le but étant de concentrer les ressources sur les gros points de collecte afin d'optimiser les déplacements et réduire les risques routiers.
- Certaines collectes n'atteignent pas le seuil de 40 rendez-vous.
- Les prélèvements sont réglementés mais **pourraient être adaptés en reprenant du personnel préleveur** si l'ARS le juge nécessaire.



### D'autres demandes de l'UNSA restent en suspens :

- Organigramme des prélèvements suite à plusieurs changements d'organisation,
- Retour d'expérience sur les collectes de l'après-midi,
- Retour d'expérience sur le turn-over du personnel de collecte,
- Ratio personnel/prélèvements par jour.

## Formation des salariés sur le transport des donneurs

Dans Gedeon : Fiche d'instruction à l'attention du personnel réalisant le transport de donneurs lors de regroupement : **HNO/PSL/COL/FI/004 applicable au 01/08/2024**

Les salariés exerçant le transport des donneurs reçoivent une formation spécifique. La direction s'est engagée à leur apporter une **formation complémentaire** en cas de besoin.

### L'UNSA donne son avis sur cette fiche d'instruction, en interrogeant la direction :

- **Qui est le personnel concerné ?** Pour la direction, n'importe quel salarié des prélèvements : chauffeur, développeur, secrétaire, agent de collation... cela dépend des organisations.  
**Ce qui nous interroge sur leur formation et leur sécurité sanitaire :**
- **Qu'en est-il du risque d'AES et de la Vaccination contre l'hépatite B des salariés ?** Il y a des gants et le donneur peut gérer son pansement.
- **Ces personnels sont-ils formés AFGSU?** Les chauffeurs oui, les nouveaux arrivants ont une sensibilisation à la prise en charge des malaises. Il faut faire le 15 si nécessaire.
- **L'UNSA rappelle que l'AFGSU ne forme pas à refaire un pansement :** La direction ne répond pas sur «refaire un pansement », mais que c'est « comme se couper chez soi avec un couteau de cuisine, qu'il n'y a rien de sorcier » .
- **Comment s'assurer de la bonne hydratation des donneurs sans bouteille d'eau à disposition ?**
- **Que faire si le document n'est pas rempli ?** Il faut que la personne en charge du transport donneur s'assure que le document soit rempli avant le départ de la MDD.
- **Risque routier : « Prendre en charge le malaise immédiatement », « puis le conducteur s'arrête »**  
**Comment gérer cette situation puisque l'arrêt ne s'est pas produit ? Le stress du conducteur est-t'il pris en compte ?** Les autres donneurs peuvent alerter le conducteur qui a alors le temps de se stationner pour prendre en charge la situation.

- L'UNSA pense que ce n'est pas le rôle des donneurs de refaire leur propre pansement ou de gérer un malaise d'un autre passager.
- L'UNSA considère que les chauffeurs ne peuvent pas à la fois conduire et surveiller les donneurs. C'est un **risque routier fort** et il nous semble plus sécuritaire d'avoir un deuxième salarié, à proximité des donneurs.
- Il serait plus confortable d'attribuer un **binôme** aux salariés nouvellement affectés sur cette activité.

## Aménagements de postes



Si vous rencontrez des difficultés ergonomiques à votre poste de travail, n'hésitez pas à vous rapprocher de la médecine du travail, qui fera des recommandations à l'employeur.

Pour les temps partiels thérapeutiques, **l'octroi d'intérim est possible sur demande du responsable d'activité**, avec un minimum de 0,6 ETP à remplacer.

## Astreintes : le CSE est consulté

Un **système d'astreinte officiel** va être mis en place dans les services de préparation des PSL, les services de contrôle qualité et les services administratifs, avec comme cible :

- 8 techniciens en prépa et 4 cadres
- 4 techniciens en CQ et 1 cadre
- 4 directeurs administratifs

Le programme prévisionnel des astreintes doit être transmis **3 mois à l'avance**, et un planning mensuel sera fourni aux salariés concernés **2 semaines avant l'astreinte** (avenant 7 à la Convention Collective).

## LE SAVEZ-VOUS ?

Après avoir consulté **ses adhérents**, l'UNSA a signé l'accord sur les remplacements inopinés. Celui-ci est effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et consiste en une expérimentation sur 2 ans.

Le **montant brut** de la prime est de :

- 33,31€ du lundi au samedi
- 49,95€ pour les dimanches et jours fériés

**Le déclenchement de la prime de remplacement est soumis à plusieurs critères :**

- ✓ Remplacement dans un délai inférieur à 7 jours calendaires à la demande de l'employeur.
- ✓ La journée de travail **n'est pas inscrite au planning** prévisionnel.
- ✓ Le remplacement entraîne une modification des horaires prévisionnels **d'au moins 4h avant ou après** la prise de poste



**Dans notre région le formulaire qui circule porte à confusion. Voici ce que vous devez comprendre:**

**TOUS** les salariés **pourront être sollicités et prioritairement sur leur temps de travail.**

Seuls les volontaires qui se sont déclarés, **peuvent être contactés hors temps** de travail sur leurs coordonnées personnelles et **sans obligation d'y répondre.**

Retrouvez l'accord complet sur notre site :



**Des questions ? Des difficultés ? Contactez l'UNSA !**

Sylvie DUPRESSOIR  06.29.92.76.34

 unsa.hfno@gmail.com

Angélique MARIETTE  06.62.62.12.13

 angelique.mariette.unsa.hfno@gmail.com